

SEANCE DU 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 2 juin 2023

Présents : Jérôme GUERIN, Jacques BEAUGRAND, Georges VIALON, Robert VISBECQ, Nadège BESLON, formant la majorité des membres en exercice.

A donné pouvoir : Flore QUILLET-JACQUOT donne pouvoir à PANNIER René, Franck DELORME donne pouvoir à Nadège BESLON

Absenté(é)s excusé(e)s : Delphine ZECCA, Roseline URIE

A été désignée Secrétaire de séance : Robert VISBECQ

Mr le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un sujet à l'ordre du jour. Ce dernier est :

- Demande de subvention auprès du conseil départemental du val d'oise, d'Ile de France Mobilités et du conseil régional d'Ile de France.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2023.

Le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Annule et remplace la délibération n° 2022/05-13

- **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT (SMDEGTVO DEVIENT SDEVO).**
- **ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE » POUR L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES**
- **ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE »**

(Délib 2023/06-15)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Madame, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité.

1) *D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :*

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

2) *Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune*

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

3) *Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune*

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

MOTION EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'UN LYCÉE A MAGNY EN VEXIN (VAL D'OISE)
(Délib 2023/06-16)

Le Conseil municipal de CLERY-EN-VEXIN réuni en séance ordinaire le vendredi 9 juin 2023, après avoir entendu le rapport de M. Le Maire sur la situation des jeunes lycéens et lycéennes de la commune et présenté les différentes démarches de l'Association des Maires et adjoints de la CCVVS vers le ministère de l'Éducation nationale et le Rectorat de Versailles et

- *Considérant la situation des jeunes lycéennes et lycéens de la commune devant fréquenter les lycées de CERGY-PONTOISE situés à plus d'une heure de transport de leurs domiciles,*
- *Considérant la volonté de MAGNY EN VEXIN d'accueillir un lycée sur son territoire,*
- *Considérant l'engagement de la Région ILE DE France de financer la construction de ce lycée,*

attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale sur l'urgence de créer un lycée à MAGNY EN VEXIN – Val d'Oise afin que les jeunes Vexinoises et Vexinois puissent poursuivre leurs études secondaires sans avoir à subir la fatigue de longs trajets, préjudiciable à leur réussite.

Ainsi que présentée, la présente motion a été adoptée à l'unanimité représentant l'unanimité des présents.

R.P.I. (REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL)

Pour donner suite à une demande de subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2022/2023 de l'association « cantine » R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et au regard du manque d'information, le sujet est ajourné et reporté au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, D'ILE DE FRANCE MOBILITES ET DU CONSEIL REGIONAL DE L'ILE DE FRANCE
(Délib 2023/06-17)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation d'un programme de travaux 2023 :
 - Parking école – Zone de retournement du bus scolaire
- sollicite auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, d'Ile de France Mobilités et du conseil régional de l'Ile de France une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Infos diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de M. FACHE le 15 juin 2023 comme il l'avait été évoqué lors d'une réunion municipale pour le remplacement de la secrétaire de mairie en poste.

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'extinction de l'éclairage public pour mener une expérimentation, durant la période estivale, sur l'ensemble de la commune. L'éclairage public sera intégralement coupé entre le 10 juin et le 15 août 2023.

Fin de séance à 21h00

VISBECQ Robert
Secrétaire de Séance



Affiché le :
Retiré le :



René PANNIER
Maire de CLERY EN VEXIN



